

SANTE PUBLIQUE FRANCE

Conseil d'administration du 26 novembre 2021

Point n° 6.4 de l'ordre du jour

Délibération n° 2021-51

Relative au budget initial 2022

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L.1413-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu les articles R.1413-1 et suivants du code de la santé publique relatifs à Santé publique France ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 26 novembre 2021 :

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **579 ETPT sous plafond et 117,25 ETPT hors plafond**
- **1 085 659 103 euros en autorisations d'engagement dont :**
 - o 65 875 700 euros pour l'enveloppe de personnel
 - o 974 132 958 euros pour l'enveloppe de fonctionnement
 - o 33 255 445 euros pour l'enveloppe d'intervention
 - o 12 395 000 euros pour l'enveloppe d'investissement
- **3 352 427 803 euros de crédits de paiement dont :**
 - o 65 875 700 euros pour l'enveloppe de personnel,
 - o 3 231 983 226 euros pour l'enveloppe de fonctionnement,
 - o 33 767 224 euros pour l'enveloppe d'intervention,
 - o 20 801 653 euros pour l'enveloppe d'investissement,
- **2 829 169 342 euros de prévisions de recettes**
- **523 258 461 euros de déficit budgétaire**

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 513 725 961 euros de prélèvement de trésorerie,
- 818 496 808 euros de perte au résultat patrimonial,
- 816 396 808 euros d'insuffisance d'autofinancement,
- 847 198 461 euros de prélèvement de fonds de roulement.

Article 3 :

La directrice générale de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 17 décembre 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration